



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Feuille de route « emploi saisonnier »

Question écrite n° 9478

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur la situation des emplois saisonniers. Chaque année, près d'un million de saisonniers sont nécessaires pour accueillir les touristes français et étrangers sur le territoire national. Qu'il s'agisse du tourisme rural, littoral ou montagnard, il est nécessaire de pouvoir mettre en place un accompagnement sur mesure afin d'attirer les candidats et trouver des solutions pour faciliter les recrutements. La France connaît depuis quelques années des tensions de recrutement dans plusieurs secteurs. En ce qui concerne les emplois saisonniers, les secteurs concernés affichent un mauvais bilan sur les deux dernières saisons. En effet, 65 000 des 300 000 postes n'ont pas été pourvus. Avec des contrats de courte durée et des prises de poste souvent rapides, les travailleurs saisonniers sont confrontés avec encore plus de force aux difficultés que rencontrent de nombreux salariés, notamment en matière de sécurisation des parcours professionnels. Le mercredi 31 mai 2023, le Gouvernement présentait son plan « saisonniers » destiné à répondre aux besoins des employeurs et salariés dans le tourisme. Il souhaiterait ainsi lui demander d'expliquer les orientations et mesures prévues dans cette feuille de route afin de permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement et de se former.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9478

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5724

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)